

Trophée des jeunes cyclistes de SERVANT

Dimanche 26 mars 2017

Règlement de l'épreuve École de vélo

1 PRÉSENTATION

Le prix cycliste de la Municipalité de Servant est une compétition placée sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme réservé aux catégories des Écoles de vélo (pré-licenciés, poussins, pupilles, benjamins, minimes, filles et garçons).

Elle se déroulera sur trois sites :

- à proximité du Plan d'eau de Servant pour les épreuves de cyclo-cross, de vitesse et de jeux cyclistes,
- sur un circuit autour du bourg de Servant pour la régularité.

Un fléchage sera mis en place pour indiquer les différents lieux pour les épreuves de la journée.

L'organisation technique est assurée par l'Étoile Cycliste de Clermont-Ferrand en collaboration avec la Municipalité de Servant.

Les dossards seront à la disposition des compétiteurs à partir de 9h15 au complexe du Plan d'eau de Servant.

Les épreuves proposées à l'occasion de cette journée seront des :

- Jeux cyclistes pour les catégories pré-licenciée et poussins (garçon et fille) à partir de 10h00 sur la place de Servant,
- Cyclo-cross pour les catégories pupilles, benjamins et minimes (garçon et fille) à partir de 10h15 à proximité du Plan d'eau de Servant,
- Vitesse pour toutes les catégories (garçon et fille) à partir de 11h00 à proximité du plan d'eau de Servant.
- Régularité pour toutes les catégories (garçon et fille) à partir de 14h30 à proximité de la Mairie de Servant.

1.1 Vitesse

Chaque coureur des catégories de pré-licencié à minimes(garçon et fille) effectuera un sprint chronométré individuel de 60 mètres sur une ligne droite bitumée.

L'ordre de départ se fera dans l'ordre des dossards.

Départ des coureurs toutes les 30 secondes.

Le départ se fera tenu.

Le chronométrage sera fait par des arbitres clubs manuellement.

1.2 Cyclo-cross

Cette épreuve ne concernera que les catégories pupilles, benjamins et minimes (garçon et fille). La durée de l'épreuve sera de :

- pour les pupilles : 10 min
- pour les benjamin(e)s : 15 min
- pour les minimes : 20 min

Une zone de dépannage sera mise en place sur le parcours. Aucun dépannage ne pourra s'effectuer en dehors de cette zone sous peine de déclassement.

1.3 Route

Cette épreuve de régularité concernera toutes les catégories de pré-licenciés à minimes (garçon et fille). Le circuit aura une partie commune de 2,4 kms mais sera portée à 4,2kms pour la catégorie minime (garçon et fille). Les heures de départ et le nombre de tours à effectuer seront les suivants selon les catégories :

- de 14h30 à 15h30
 - pré-licenciés : 3 tours de 0,8 kms soit 2,4 kms
 - poussins : 2 tours de 2,4 kms soit 4,8 kms
 - pupilles : 3 tours de 2,4 kms soit 7,2 kms
 - benjamins : 5 tours de 2,4kms soit 12 kms
- de 15h45 à 16h45
 - minimes : 5 tours de 4,2 kms soit 21 kms

1.4 Jeux cyclistes

Cette épreuve est réservée uniquement aux catégories pré-licenciés à poussins (garçons et filles).

2 CLASSEMENTS

Pour chaque épreuve, le compétiteur obtiendra un nombre de points en fonction de sa place (voir barème de points). La somme des points marqués par le compétiteur lors des 3 épreuves donnera son classement final. Le compétiteur qui totalisera le plus petit nombre de point remportera le classement final.

Barème des points :

Place	Points
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
...	...
25	25

En cas d'égalité de points lors d'une manche, c'est l'épreuve sur route qui sera décisive.

Un classement unique, fille et garçon, sera établi pour les épreuves. Les points seront attribués à la place réelle obtenue.

Exemple : 1ère place coureur fille / 2ème place coureur garçon. Le garçon marquera 2 points même s'il est 1er garçon.

Exemple :

- coureur 1 : 1^{er} route, 3^e cyclo-cross, 1^{er} vitesse → 5 points
- coureur 2 : 2^e route, 2^e cyclo-cross, 2^e vitesse → 6 points
- coureur 3 : 3^e route, 1^{er} cyclo-cross, 3^e vitesse → 7 points

Le coureur 1 remporte l'épreuve, suivi du coureur 2 puis du coureur 3.

3 AUTRES

3.1 Récompenses

Le premier de chaque catégorie (garçons et filles) sera récompensé. Tous les enfants pourront profiter d'un goûter à l'issue de la remise des récompenses.

3.2 Accès au site de compétition

L'accès à la compétition de Servant, dans le Nord du département du Puy de Dôme à proximité de Saint Eloy les Mines(8 kms), peut se faire par la N144 et la D987.

La commune de Servant se trouve à environ de 50 kms de Clermont-Ferrand.

3.3 Contrôle des braquets

Pour chaque catégorie, un contrôle des braquets sera effectué 15 minutes avant l'épreuve de régularité.

Pré-licenciés / Poussins / Pupilles / Benjamin : 5.60m

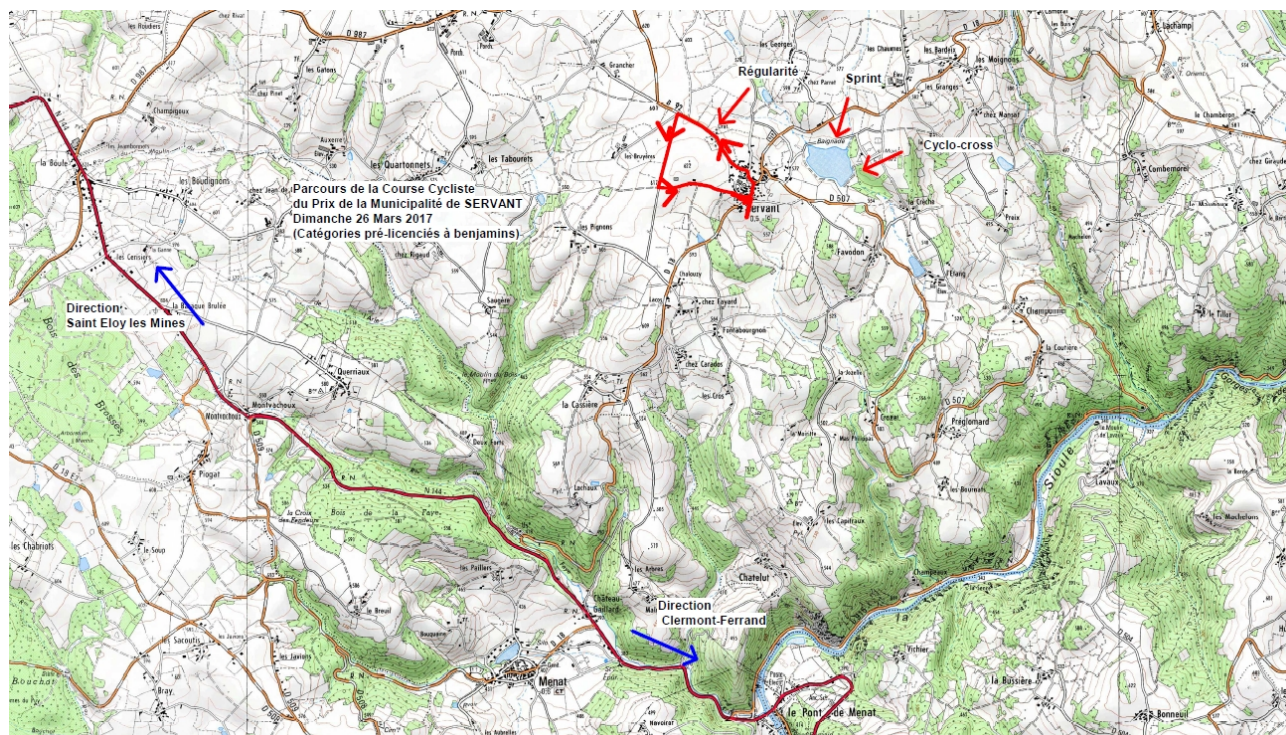
Minimes : 7.01m

En cas de crevaison, un changement de roue avec braquet conforme sera autorisé au podium ou sur une zone fixe de dépannage délimitée.

3.4 Ravitaillement

Aucun ravitaillement ne sera autorisé, sauf pour les minimes en cas de conditions climatiques exceptionnelles et sur décision des arbitres.

3.5 Plan du site



3.6 Abandon

Le concurrent qui abandonne suite à une chute ou incident mécanique lors d'une épreuve sera classé à la dernière place de sa catégorie dans l'épreuve concernée. Il pourra disputer les épreuves suivantes.

3.7 Mise hors course

Elle signifie que le concurrent est exclu de l'épreuve et qu'il ne figurera pas au classement final.

3.8 Déclassement

Rétrogradation en dernière position dans le classement de l'épreuve en cours. Le concurrent pourra disputer les épreuves suivantes et participera au classement final.

3.9 Discipline générale

Tout coureur sera soumis au respect du règlement de l'épreuve et sera placé sous le contrôle des arbitres. Toute manifestation intempestive des supporters (parents...) à l'encontre des arbitres ou des participants, entraînera la mise hors course du coureur concerné.